

**RÉUNION DU BUREAU  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

**JEUDI 5 FÉVRIER 2026**

<b>DÉLIBÉRATION</b>	<b>N°05/05-02-2026</b>
---------------------	------------------------

**OBJET :**

*INSTITUTIONNEL*

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU  
ADOPTÉES PAR DÉLIBÉRATION N°09/22-12-2025/9 :  
SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DÉCISIONS ENTRANT DANS LE CHAMP DES  
COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES, ACCORDÉE AU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**VU** la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le conseil d'administration,

Le quorum étant atteint :

<b>Nombre total de Membres élus du Bureau</b>	:	<b>16</b>
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	9
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
<b>Nombre de Membres élus du Bureau présents</b>	:	<b>13</b>
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	6
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
<b>Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir</b>	:	<b>0</b>
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	0
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	0
<b>Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés</b>	:	<b>13</b>
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	6
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
<b>Quorum</b>	:	<b>9</b>
<b>Nombre total de votants</b>	:	<b>13</b>
<b>Adoption</b>	:	<b>13</b>

**Membres élus du Bureau ayant pris part au vote :**

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Gilles GIOVANNANGELI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

**VU** la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** les Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, et notamment ses articles 5.3 « *Compétences du Conseil d'administration* » et 5.4 « *Délégation d'attributions du Conseil d'administration à d'autres instances de l'Établissement public* » ;

**VU** l'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

**VU** la délibération n°02/22-12-2025/2 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 22 décembre 2025, portant désignation des membres du Bureau de l'établissement ;

**VU** la délibération n°03/22-12-2025/3 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 22 décembre 2025, portant désignation du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'établissement ;

**VU** la délibération n°03/02-01-2026/20 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 2 janvier 2026, prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse du 22 décembre 2025, en application de l'article 5.5.1 des Statuts de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'organiser la gouvernance de l'établissement de manière opérationnelle et notamment de permettre l'adoption régulière des délibérations selon un rythme corrélé aux exigences de son fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** la faculté dont dispose le Conseil d'administration de l'établissement public de déléguer une partie de ses attributions au Bureau, telle que définie par les articles 5.3 et 5.4 de ses statuts ;

**VU** la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 22 décembre 2025 :

- Adoptant les délégations du Conseil d'administration au Bureau suivantes :
  - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
  - Approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;
  - Acceptation ou refus des dons et legs ;
  - Examen de toutes questions posées par le Président de l'Assemblée de Corse ou par le Président du Conseil exécutif de Corse ;
  - Consultations de la Collectivité de Corse sur les projets de règlement intérieur et de règlement comptable et financier ;
  - Acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers ;
  - Désignation de représentants au sein des établissements, organismes et sociétés ou l'établissement est susceptible d'être représenté ;
  - Habilitation du Président à ester en justice, transiger ou compromettre ;
  - Délivrance des Autorisations d'Occupation temporaires du Domaine Public ;
  - Abandon de Créances ;
  - Octroi de subventions ou de garanties à des tiers dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- Fixant la durée de ces délégations pour une année civile, soit l'exercice 2026, à l'issue de laquelle il sera procédé, après évaluation, soit à leur prorogation, soit à leur modification puis à leur renouvellement ;

Accuse de réception en préfecture  
02A-200076958-20260218-2026-3700-AU  
Date de réception préfecture : 18/02/2026

- Actant que conformément à l'article 5.4 des statuts, le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations selon la périodicité fixée par chaque délibération, ou à défaut, lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche ;
- Précisant que les délégations entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** la délégation de signature accordée par le Président de l'EPCI de Corse au 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour rendre opérantes tant la délégation d'attribution du Conseil d'administration au Bureau que la délégation de signature du Président au 1<sup>er</sup> Vice-Président, de faire usage de la faculté de subdélégation dont dispose le Bureau pour les compétences attribuées par la Conseil d'administration suivant l'article 5.4 des Statuts de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que cette subdélégation ne peut concerner que la signature de décisions entrant dans le champ des compétences déléguées par le Conseil d'administration telle que définie par le dernier alinéa de l'article 5.4 des Statuts ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**CONSIDÉRANT** que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote :                    9

Ont voté POUR :                                    13

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Gilles GIOVANNANGELI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

**Le Bureau :**

- **RATIFIE** l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 du Président de l'EPCI de Corse portant délégation de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président, ci-joint ;
- **SUBDÉLÈGUE** au 1<sup>er</sup> Vice-Président, la signature des décisions entrant dans le champ des compétences qui ont été déléguées au Bureau par le Conseil d'administration selon les conditions de l'arrêté susvisé et dans les domaines suivants :
  - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
  - Approbation des contrats, conventions et marché passés par l'établissement ;
  - Acquisitions, échanges et aliénations de bien immobilier ;
  - Délivrance des Autorisations d'Occupation temporaires du Domaine Public ;
  - Octroi de subventions ou de garanties à des tiers dans la limite des crédits inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture  
02A-200076958-20260218-2026-3700-AU  
Date de réception préfecture : 18/02/2026

.../...

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

---

Bastia, le 5 février 2026

**Le Président de séance,  
Représentant le Président de  
l'établissement public du commerce et  
de l'industrie de Corse,**

**La Secrétaire,**

**Charlotte TERRIGHI**

**Gilles GIOVANNANGELI**

